

déboucher, *in fine*, sur un nouveau cadre intégré autour des politiques de sauvegarde de la Banque.

Avant de passer la parole aux experts pour leur présentation, M. Azedine a invité les participants à se présenter et à dire brièvement ce qu'ils savent de la politique de sauvegarde de la Banque.

A la suite de cette exercice, l'honneur est revenu à Mme Nathalie Munzberg de procéder, cette fois, à la présentation générale de cette consultation.

D'entrée de jeu, Mme Nathalie Munzberg s'est réjouie de la diversité des représentants des organisations de la société civile participant à cette séance.

Se prononçant sur l'objet de la rencontre, elle a indiqué que le but de cette réunion est d'écouter les organisations de la société civile pour avoir leur point de vue sur les politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale, mais aussi et surtout de recueillir leurs propositions de réformes visant à améliorer l'impact de ces politiques sur le développement des projets et programmes qu'elle finance.

Dans un exposé soutenu par un diapositif, Mme Nathalie Munzberg a présenté les huit (08) politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque qui portent sur les points suivants :

- Évaluation environnementale (PO 4.01),
- Habitats naturels (PO 4.04),
- Lutte antiparasitaire (PO 4.09),
- Populations autochtones (PO 4.10),
- Patrimoine physique et culturel (PO 4.11),
- Réinstallation forcée (PO 4.12),
- Forêts (PO 4.36),
- Sécurité des barrages (PO 4.37).

et la politique d'utilisation à titre pilote des systèmes de l'emprunteur, intitulée Policy on Piloting the Use of Borrower Systems for Environmental and Social Safeguards ("Use of Country Systems," OP 4.00).

Mais aussi la nécessité de prendre en compte certaines questions émergentes relatives aux droits fondamentaux, au travail, à la santé, à la sécurité des travailleurs, à l'égalité des sexes et à l'invalidité.

Mme Nathalie Munzberg a insisté sur l'idée que ces consultations appuieront l'élaboration d'un cadre intégré qui sera validé à la fin de toutes les étapes du processus de revue et de mise à jour par le Conseil d'Administration de la Banque, commanditaire de cet examen. La finalité étant, selon elle, que ce nouveau cadre soit susceptible d'être l'émanation d'un bien public mondial devant avoir des effets durables au plan environnemental et social pour les emprunteurs et l'ensemble de ses partenaires au développement.

A l'issue de sa communication, les participants ont fait plusieurs recommandations sur la base des orientations qui leur ont été adressées. Elles se présentent de la façon suivante :

I. Ce qui a bien fonctionné dans la politique de sauvegarde actuelle

Les participants ont noté :

- La possibilité pour la Banque mondiale de pouvoir suspendre ses décaissements en cas de non-conformité sur le plan environnemental et social de l'exécution d'un projet non encore clôturé.

II. Problèmes et difficultés rencontrés dans l'application des politiques de sauvegarde

A ce niveau, les organisations de la société civile ont fait plusieurs constats. Il s'agit de :

- la faible association des OSC du sud (ONG locales) dans le suivi des projets financés par la Banque ;
- l'absence de clauses dans les accords de financement obligeant l'Etat emprunteur à impliquer la société civile dans la conception, l'exécution et le suivi des projets ;
- l'absence de clarté et de détails dans les politiques opérationnelles de sauvegarde de la Banque mondiale, relativement à la prise en compte de problématiques sociales dont certaines telles l'invalidité, le genre, et régime foncier sont incluses dans les problématiques émergentes présentées dans le document de cadrage ;
- l'incapacité juridique de la Banque mondiale, au terme de la réalisation d'un projet, à exercer des moyens de pression contre l'emprunteur en cas de non conformité du projet au niveau environnemental et social.

III. Principes fondamentaux permettant de promouvoir un développement durable que la Banque devrait envisager d'appliquer (y compris ceux déjà énoncés dans les politiques de sauvegarde actuelles)

En terme de recommandations, les OSC demandent à la Banque mondiale de :

- Définir de façon claire et précise le rôle de la société civile aux différentes étapes du cycle de projet et surtout au niveau de la supervision ;
- Renforcer les capacités des organisations de la société civile sur l'ensemble des domaines couverts par la Banque mondiale faisant l'objet de la présente consultation ;
- Mettre en place un dispositif ou un mécanisme permettant à la Banque mondiale de garder ses moyens de pression sur l'Etat emprunteur, en cas de clôture du

projet, afin de s'assurer que le projet financé reste conforme à la politique de sauvegarde ;

- Insérer des clauses, dans les accords de financement entre la Banque Mondiale et le pays emprunteur, exigeant des pouvoirs publics d'associer les organisations de la société civile dans la conception, et surtout dans la mise en œuvre et le suivi des projets financés ;
- Accorder une ligne de financement bien définie dans les prêts accordés à l'emprunteur afin de permettre à la société civile d'assurer de façon indépendante (vis-à-vis de l'Etat) un contrôle citoyen sur la réalisation du projet financé ou à défaut ;
- Ouvrir un guichet spécialement dédié à la société civile pour assurer le financement du suivi des projets exécuté par l'Etat emprunteur.

IV. Comment la banque peut-elle mieux appuyer les emprunteurs dans leurs efforts de renforcement des systèmes et institutions pour le respect des pratiques de sauvegarde environnementale et sociale pour aboutir à des résultats concrets et durables ?

Relativement à cette interrogation, les participants ont suggéré à la Banque mondiale de :

- Mettre en place un cadre de concertation entre la Banque mondiale et les organisations de la société civile pour favoriser le partage d'informations de façon verticale avec la Banque et de façon horizontale entre les organisations de la société civile ;
- Prendre en compte la participation des membres des organisations de la société civile aux rencontres internationales sur les thématiques défendues par la Banque mondiale au cours de ses interventions à travers le monde.

V. Recommandations tenant compte de tous les domaines émergents décrits dans le document (i.e., invalidité; travail, santé et sécurité au travail; droits de l'homme, foncier, ressources naturelles; libre consentement et inclusion des peuples autochtones; genre; changement climatique)

En ce qui concerne ces domaines, les participants ont formulé quelques plaidoyers. Ils invitent la Banque mondiale à :

- Tenir compte de la faiblesse des pays emprunteurs dans la mise en œuvre de réformes structurelles ainsi que des répercussions de ces réformes sur différents secteurs (exemple du secteur de l'Education en Côte d'Ivoire) ;
- Mettre en relief la question des changements climatiques dans la politique de sauvegarde ;

- Accélérer la réflexion sur les problèmes fonciers, plus particulièrement sur l'accaparement massif des terres ;
- Spécifier de façon distincte la question de la Santé ;
- Prendre en compte la condition invalidité dans les politiques opérationnelles de la Banque mondiale ;

VI. Commentaires et suggestions additionnels.

D'autres commentaires ont fait l'objet de discussions. Ils ont essentiellement porté sur les réalités ivoiriennes. Entre autres questions soulevées, l'on note les points suivants :

- La grande possibilité dont dispose la Banque de pouvoir contraindre les Etats emprunteurs à respecter un minimum de conditionnalités ;
- Les intrants utilisés dans la production agricole ;
- Les indicateurs de performance de la Banque ;
- La distinction entre les secteurs prioritaires et porteurs de projets sur la base de la stratégie du pays (Santé, éducation, emplois jeunes, transport ...) et les politiques de sauvegarde qui se situent à un niveau plus global ;
- La demande d'appui à la Banque pour les victimes des déchets toxiques ;
- la nécessité pour la Banque mondiale de rectifier les ouvrages en cas d'anomalies constatées au cours des missions d'évaluation.
- La représentativité des ONG ivoiriennes présentes à cette rencontre au nom de l'ensemble des ONG situées en Afrique subsaharienne.

Sur l'ensemble de ces préoccupations, les différents experts de la Banque mondiale ont apporté les éclairages nécessaires à la bonne compréhension de la politique générale de la Banque dans les pays où elle intervient.

Au terme de cette dernière journée des consultations, M. Azedine Ouerghi, a exhorté l'ensemble des participants et les acteurs de la société civile à visiter régulièrement le site de la Banque pour y apporter leur contribution à l'effet d'influencer au mieux l'ensemble de ce processus.

ANNEXE



La Banque mondiale

Revue et mise à jour des politiques de sauvegarde environnementale et sociale

Consultation – Liste de présence Société Civile

Date: Vendredi 29 mars 2013

Lieu: Abidjan, Côte d'Ivoire

Nombre de Participants: 25

No.	NOM ET PRENOMS	FONCTION	TYPE DE STRUCTURE [Gouvernement, secteur privé, fondation, ONG, union, association, académie, multilatérale, agence bilatérale]
01	Mme. Kouadio Aboueu Daniele Epse Tanoh	Présidente	ONG BOKAYE
02	Irié Epse Botti Lou Mezo Rosalie	Présidente	Coopérative COCOVICO
03	Mme Amorofi Julie Russel	Trésorière Nationale	Commission Nationale Justice et Paix de l'Eglise Catholique
04	Mme Ala Amino Hortense	Déléguée	Déguerpis pont 7ème tranche, projet Banque mondiale
05	M. Loukou Koffi Jules	Directeur	FEREADD (Fédération des Réseaux et Associations de l'Energie, l'Environnement et le Développement Durable
06	Mme Anidié Lucie	Vice-Présidente	ONG Kloyegni
07	M. Oscar Gaguy	Secrétaire Administratif	CSCI (Convention de la Société Civile Ivoirienne)
08	M. Diané Assane	Secrétaire Général	UVDTAB (Union des Victimes des Déchets Toxiques d'Abidjan et Banlieue
09	M. Emmanuel Niamké	Vice-Président, chargé de la lutte contre le Sida et autres pandémies	FEMAJECI (Fédération des Mouvements et Associations de Jeunesse et d'Enfance de Côte d'Ivoire)
10	Mme. Tako Mireille Florencia	Secrétaire	FAC-CI (Fédération des

		Générale	Associations de Consommateurs de Côte d'Ivoire)
11	M. Sylla Youssouf	Secrétaire Générale	UNESCI (Union Nationale Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire)
12	Tomekpa Vincent	Secrétaire Générale	FENOS-CI
13	Mme. Oulaï Y. Pélagie	Assistante de Direction	FENOS-CI
14	M. Fahé Maurice	Chargé des questions Economiques et Financières	FNDP (Forum National sur la dette et la Pauvreté)
15	Mme Ouattara Aryata	Présidente Fondatrice	ONG Amis des sans Voix
16	M. Adama Ouattara	Vice-Président	COPHCI (Confédération des Organisations des Personnes Handicapés de Côte d'Ivoire)
17	Mme. N'Dri Véronique	Administrateur	ANOPACI (Association Nationale des Organisations Professionnelles Agricoles de Côte d'Ivoire)
18	Mme. Fofana Mamba	Coordonnatrice pour les Violences faites aux Femmes	Amnesty Internationale de Côte d'Ivoire
19	M. Semien Eric-Aimé	Président	APDH (Action pour la Protection des Droits de l'Homme)
20	Me. Mensah Aké Brigitte	Présidente	MICH (Association de Mouvement Ivoirien des Citoyens Handicapés)
21	M. Sangaré Ahmed	Responsable Relation avec les Institutions	Architecte Urbaniste Ordre des Architectes
22	M. Brice Delagneau	Président	ONG AMISTADCollectif Humanitaire et Développement en Afrique
23	Mme Yao Affoué Pauline	PCA	ONG Femme Côte d'Ivoire Expérience
24	M. Yao Yapo Emmanuel	Président	FENASEDEVIGCI (Fédération Nationale des Structures d'Encadrement des Déplacés et Victime de Guerre)
25	M. Kanga Maïva	Membre	ONG Transparency Justice